
LONDRES – Le Conseil d’administration et le Groupe des représentants des entités non commerciales
Mardi 24 juin 2014 – 15h30 à 16h30
ICANN – Londres, Angleterre

STEVE CROCKER: Très bien, et bien nous allons commencer notre travail. Lançons-nous dans notre travail cet après-midi. Veuillez fermer les portes s’il vous plait.

Donc bienvenue, je m’appelle Steve Crocker et je suis Président du Conseil d’Administration de l’ICANN et nous sommes très heureux de vous rencontrer, on passe toujours un peu de temps ensemble, à chaque réunion de l’ICANN, avec ces entités non-commerciales, avec tous ces représentants. N’hésitez pas à nous parler directement des questions qui sont à l’ordre du jour.

Je vous passe la parole Rafik pour diriger la séance

RAFIK DAMMAK: Oui, c’est toujours un plaisir de parler avec les membres du conseil d’administration et de leur poser parfois des questions difficiles. Nous avons sélectionné quatre thèmes à couvrir. Quelques questions rapides, nous allons commencer avec cette transition IANA, nous entendrons à ce sujet Milton qui va prendre la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MILTON MUELLER: Nous voulions vous parler du rôle du conseil d’administration dans l’analyse et l’approbation, la ratification des résultats de cette commission de coordination.

Comment est-ce que vous comprenez ce rôle?

STEVE CROCKER: La commission de coordination, c’est la communauté qui apporte des résultats pas la commission qui joue uniquement un rôle de facilitation. Dans la dernière version de cela, nous obtenons le rapport du groupe, nous les remercions et nous prenons en compte leur rapport. Le conseil d’administration a des obligations à ce niveau, il y a des changements d’ordre structurel.

En général, nous voulons que ce soit un processus très large et très ouvert autant que faire se peut. Je m’intéresse beaucoup à la question évidemment et il y a beaucoup d’objectifs, beaucoup de personnes ont des objectifs différents.

C’est une analyse d’un petit peu tout le fonctionnement de l’ICANN pour certaines personnes. Je crois qu’il faut continuer, nous savons que l’IANA a fait un bon travail depuis longtemps et ce que nous devons faire, c’est poursuivre l’excellence de ce travail, mais je m’attends à ce que ce soit un processus assez long quand même et pas toujours évident.

MILTON MUELLER: Que comprenez-vous de la manière spécifique dont le conseil d’administration et la commission de coordination transmettent les propositions finales au NTIA? Quel est le rôle du conseil d’administration dans la transmission? Au niveau de la commission de coordination, est-ce qu’ils le donnent directement à NTIA ou avec vous?

STEVE CROCKER: Bien, je crois me rappeler que cela est posté pour débat, pour commentaire et par la suite je ne sais pas exactement quelle est l’étape suivante, ça va être un processus très public avec des détails de transmission mais je ne comprends peut-être pas exactement votre question.

MILTON MUELLER: Oui, pour être plus précis, c’est posté, d’accord, vous avez des commentaires positifs, négatifs, est-ce que vous décidez ensuite d’éliminer certains points par rapport aux commentaires négatifs et là ensuite vous envoyer tout cela à NTIA? Est-ce que la NTIA a accès aux commentaires et juge la proposition qui est faite?

STEVE CROCKER: Il faut se concentrer sur les bons points. Est-ce qu’il y a une proposition qui peut fonctionner et qui va permettre de répondre à tous les problèmes? Est-ce que c’est catégorique? Est-ce qu’on envoie tout ce qui provient du processus au NTIA? Je ne sais pas si c’est le bon niveau de débat.

C’est un système très sensible, il y a différents choix qui peuvent être faits, nous le savons. Mais, pour vous donner une réponse, ça dépend véritablement du processus.

MILTON MUELLER: Mais qui décide si c’est quelque chose qui peut fonctionner ou ne pas fonctionner?

STEVE CROCKER: Et bien, les personnes qui doivent le faire fonctionner pour une grande part, parce que vous avez un process, vous avez un ensemble de clients en quelque sorte pour le processus IANA, vous avez l’équipe IANA qui procède, qui gère les transactions, vous avez les résultats de ces transactions, vous avez une publication des paramètres de protocole, de système d’adressage, les rapports avec le serveur racine, la zone racine.

Tout cela doit continuer à fonctionner, sinon on pourrait être négatifs pour le bon fonctionnement de l’Internet. Donc je ne vois pas ce qu’il y a autrement de nécessaire.

MILTON MUELLER: Il semble que le rôle n’est pas là pour approuver la proposition finale.

STEVE CROCKER: Non, je ne vais pas aller jusque là.

MILTON MUELLER:

D’accord, donc un autre point que nous voulions poser, qui n’est pas toujours très agréable, mais on a l’impression au NCSG, aux entités non-commerciales, qu’il y a des panels, des programmes sur différents thèmes et on a l’impression un petit peu entre nous qu’on ne participe pas totalement à cette programmation alors que nous avons des opinions sur ces points.

Nous voyons ces panels qui sont proposés sans nous faire participer à la fois à la programmation ou nous faire participer aux panels. Par exemple, jeudi nous allons parler de la transition IANA, j’ai reçu un message, c’est une bonne chose.

Mais, le programme est déjà conclu et fixé et on nous envoie cela au dernier moment, c’est une tendance générale, est-ce que vous pourriez demander au personnel, s’il vous plait, de nous faire plus participer en tant que groupe, en tant que groupe de représentants des entités non-commerciales.

STEVE CROCKER:

Absolument, je ne pense pas néanmoins, la supposition que vous faites n’est pas exacte. Je ne sais pas exactement de quel panel vous parlez.

La manière dont les séances sur l’IANA, sur la responsabilité sont structurées, je n’ai pas étudié cela de près pour savoir qui sera présent mais je ne sais pas quel est le problème véritablement qui vous inquiète. Vous avez l’accès à tout. Si vous n’avez pas l’impression de faire partie du processus, vous n’exercez pas vos droits pleinement parce que vous avez accès à tout.

MILTON MUELLER:

Non, je ne suis pas du tout d’accord avec ce que vous avez dit.

Nous participons à beaucoup de problèmes, mais on pose des questions, on est dans la salle, on parle de la salle. Ce que je veux dire, lorsque je parle de panel, je ne parle pas du panel stratégie ou de gouvernance internet groupe, gouvernance internet de Fadi.

Vous avez un programme, par exemple ici, le jeudi ou mercredi, vous avez une séance sur la gouvernance de l’Internet. Qui compose les personnes qui vont faire partie de cette table ronde, de ce panel? Parce qu’il n’y a personne de notre groupe représentant les entités non-commerciales, et ça c’est un seul exemple que je vous donne alors qu’il me semble qu’il y a une tendance qui se dessine.

On est surpris quand on nous demande de participer, voila ce que je veux dire.

STEVE CROCKER:

Chris voudrait intervenir.

CHRIS DISSPAIN:

Je peux vous dire qu’en ce qui concerne le panel de jeudi matin sur la responsabilité, un email a été envoyé le 19 juin aux présidents de toutes les SO et AC, demandant de fournir un représentant ou plus d’un représentant de leur SO ou AC pour prendre place à ce panel pour cette séance.

Le panel n'allait pas faire de présentation, de discours, mais c'était un débat avec des questions qui venaient de la salle et les membres de ce panel pouvaient donc donner leur propre perspective, donner leurs propres réponses.

Le représentant ccTLD donnerait le point de vue ccTLD et ainsi de suite. Donc, je ne sais pas pourquoi vous n'êtes pas au courant mais je peux vous dire que le 19 juin on vous a envoyé un email, on a envoyé un email à tous les présidents de groupes de représentants.

MILTON MUELLER:

Oui, il y a six ou sept entités constitutives, par exemple au gNSO. Chacun a des points de vue différents. Dans ce cas, ce serait tout à fait compréhensible que vous informiez les présidents des SO et que nous ne soyons pas au courant.

Mais, pour le panel transition IANA, je me demandais pourquoi quelque chose de ce type n'allait pas faire participer tous les groupes et toutes les parties prenantes.

STEVE CROCKER:

Bruce?

BRUCE TONKIN:

Oui, je sais qu'on en avait parlé lors de la dernière réunion ICANN. Parfois, un nombre limité de personnes, peut-être qu'on ne devrait plus

utiliser de panel, avoir une personne qui introduit le thème et puis voila « on parle de transition IANA, les micros sont ouverts ».

Peut-être qu’on devrait arrêter de donner des positions de privilège en nommant des personnes à des panels et à des tables rondes.

STEVE CROCKER:

Donc, il y a une suggestion substantive de déconstruire un petit peu cette séance et mettre tout le monde sur un pied d’égalité. Ce qui est implicite dans ce que vous dites, c’est qu’il y a un manque de communication entre le leadership du gNSO et de tous les autres groupes, je crois que c’est ce que vous voulez dire.

MILTON MUELLER:

Non, pas du tout.

Je comprends que le leadership du gNSO va fournir une personne, peut-être soi-même, mais c’est un problème beaucoup plus spécifique. Qu’on parle de WHOIS, de liberté d’expression, de gouvernance de l’Internet, on veut participer à la programmation et à tous les programmes. On ne veut pas être mis de côté, on veut avoir voix au chapitre et donc qu’on nous invite à participer à tous ces panels.

RAFIK DAMMAK:

Je ferais un dernier commentaire et nous pourrions poursuivre. Pas seulement pour la transition IANA mais également pour la gouvernance de l’Internet. Je travaille entre différentes communautés avec des SO et

des AC et on n'a pas été contactés pour la programmation, pour l'organisation de ces séances. Ca nous a un petit peu surpris je dois dire.

C'est un exemple, c'est de vraiment être engagé dans le processus, on ne nous permet pas toujours de faire partie du processus parce qu'on ne nous met pas au courant.

Donc maintenant nous pouvons passer au prochain point, la responsabilisation de l'ICANN. Je vais maintenant donner la parole à...

STEVE CROCKER:

Sébastien voulait peut-être prendre la parole.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Oui, j'ai l'impression que vous demandez au conseil d'administration qu'il doive faire les programmes de toutes les réunions.

Si ce n'est pas le cas, je ne suis pas sûr que cette réunion entre le conseil d'administration et l'entité constitutive non-commerciale soit le bon endroit pour discuter de cela.

Si on passe une demi-heure à ne pas parler de choses substantives mais de l'organisation de la réunion ou des panels, j'ai l'impression qu'on perd notre temps parce que nous sommes au conseil d'administration, on ne gère pas chaque panel, chaque programme, chaque table ronde lors des réunions de l'ICANN et c'est une bonne chose que le conseil d'administration ne décide pas de tout cela.

RAFIK DAMMAK:

Je ne veux pas faire perdre son temps à qui que ce soit et certainement pas au conseil d’administration mais je voulais simplement parler de notre position par rapport à l’organisation de ces séances. Passons maintenant au point suivant, la responsabilité de l’ICANN. Je donne la parole à un de nos plus nouveaux membres. Gabrielle vous avez la parole.

GABRIELLE:

Merci beaucoup Rafik, j’aimerais donc commencer en disant que nous pensons fortement que la transition de l’IANA a besoin d’une proposition forte de l’ICANN et a donc besoin d’une forte responsabilisation de l’ICANN. J’aimerais donc que le conseil d’administration nous explique comment le process et le processus va être mis en œuvre par le groupe qui est responsable de cette transition IANA.

Deuxièmement, nous comprenons qu’il va y avoir un groupe de travail sur les responsabilités de l’ICANN et il y aura un rapport de soumis au conseil d’administration. Première question: étant donné qu’il y a beaucoup de problèmes au niveau de la responsabilité et la responsabilité du conseil d’administration, est-ce qu’il n’y a pas un conflit d’intérêt à ce niveau?

Étant donné que le conseil d’administration comme nous le comprenons doit considérer quelle parti adopter, quel sera le rôle de la

communauté dans l'adoption et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, du rapport de ce groupe?

Et enfin, le conseil de l'Europe nous a dit aujourd'hui que les droits de l'homme au niveau de l'ICANN rentraient de plus en plus en ligne de compte. Comment vont-ils rentrer en ligne de compte dans le processus et les processus de responsabilisation de l'ICANN, par exemple l'intégration des droits de l'homme au sein du règlement intérieur, au sein d'autres propositions, au sein d'autres systèmes. Est-ce qu'il y aura un groupe d'experts indépendants qui va se pencher là-dessus?

STEVE CROCKER:

Oui, beaucoup de questions que vous avez posées.

Il y a conflit d'intérêt avec un conseil d'administration qui travaille à des processus de responsabilisation, alors qu'est-ce qui rentre dans le mandat de l'ICANN et du conseil d'administration de l'ICANN qui doit jouer son rôle de surveillance et de respect des noms de domaine et du bon fonctionnement de l'Internet.

Je ne sais pas, peut-être que Fadi voudrait réagir sur certains de ces points?

FADI CHEHADE:

Oui, absolument.

Simplement pour vous dire que la responsabilité et le secteur responsabilité est séparée du secteur transition et néanmoins ils sont reliés.

L'ICANN est prêt à travailler sans avoir à être sous couvert du gouvernement Américain, mais pour ce faire nous devons nous assurer que notre responsabilité est au plus haut niveau possible. Néanmoins, comment évaluer la responsabilité? Est-ce que nous sommes responsables?

Si je vous demandais de mettre une note de 1 à 10, je ne sais pas ce que vous diriez, je ne serais pas quelle serait votre réponse.

C'est très difficile d'évaluer la responsabilité, ça dépend des problèmes, ça dépend envers qui on est responsables, c'est un débat très complexe, l'évaluation de la responsabilité. Est-ce que cela veut dire qu'on ne doit pas faire la transition avant d'être responsable?

C'est comme si je disais à mes enfants qu'ils ne conduiront jamais une voiture tant qu'ils ne seront pas totalement responsables. Quand est-ce qu'on décide que quelqu'un est assez responsable ou totalement responsable? Ce n'est pas si facile que cela.

Nous avons donc besoin de fixer une grande clarté et d'avoir des conditions *sine qua non*, des conditions préalables, on entend parler de cela.

Moi, ce que je pense, c'est qu'en communauté, on doit évaluer ce que l'on désire, et ça, c'est un processus ouvert, basé sur la communauté, tout le monde va participer à cela. Alors allons-y, lançons-nous.

Deuxièmement, le groupe de travail, on n'a pas encore décidé quoi que ce soit. On est encore en train de débattre, peut-être qu'on ne veut pas d'un groupe de travail, peut-être qu'on veut procéder autrement. Est-ce qu'on veut un groupe de travail? A quoi va-t-il ressembler? Que va-t-il faire? Parlons-en, parlons de la manière de procéder de ce groupe de travail. On n'a même pas encore décidé de si nous voulons un groupe de travail, peut-être qu'on peut trouver une autre solution.

J'aimerais souligner que dans le cadre de la responsabilité, tout est toujours ouvert, tout est toujours en train d'être débattu et j'aimerais enfin dire à mon collègue Ray qui a parlé un petit peu plus tôt de responsabilité. Ce n'est pas seulement la responsabilité du conseil d'administration, du staff, du personnel, c'est un écosystème, c'est un débat au niveau de l'écosystème, celui de la responsabilité.

Chacun d'entre nous, dans cette communauté, dans cette famille de l'ICANN, nous devons tous être responsables.

Par exemple, moi, je pense que chaque personne qui a un rôle de leadership à l'ICANN devrait dire au monde qui les paie pour venir intervenir quelque part, il faut savoir de qui viennent les voix qui se font entendre. Ca, c'est de la responsabilité, ça, c'est de la transparence que nous devons adopter. Parce que moi, ma responsabilité, c'est votre responsabilité, c'est la votre également.

Tous, personnellement, nous sommes responsables et si on ne comprend pas ça on ne va pas avancer.

RAFIK DAMMAK: Oui, nous avons Bruce qui veut parler, nous avons d’autres personnes, Milton.

Bruce, vous avez la parole.

BRUCE TONKIN: Oui, Bruce Tonkin.

Vous savez, avec le ATRT 1 nous avons beaucoup parlé de ces mécanismes et nous avons essayé d’être très dépendants avec des experts, avec un groupe d’experts, avec un panel d’experts qui ont fait des recommandations, qui les ont présentées, qui ont reçu un retour d’information et qui, moi je n’ai pas travaillé au détail de cela, mais le suivi de ce panel a été bon, il y a eu beaucoup de recommandations qui ont été acceptées.

Du point de vue d’ATRT 2, au niveau de la fonction du médiateur, de l’ombudsman par exemple, nous avons eu ce groupe qui n’était pas séparé, qui n’était pas un groupe d’experts séparé, il y a eu donc ces recommandations qui ont été utiles et la communauté pense que ces changements étaient importants parce qu’ils venaient de la communauté.

Ce qu’on essaie de faire en tant que conseil d’administration, nous ne sommes pas là pour approuver ou désapprouver quoi que ce soit. On s’attend à des résultats provenant de la communauté. On essaie de trouver un niveau de consensus qui vient de la communauté, regardez le gNSO, regardez les recommandations, regardez les recommandations qui ont été faites de la part du gNSO.

On écoute le GAC, on écoute l’ALAC et si le SSAC et les autres commissions consultatives sont d’accord, on essaie de voir le niveau de consensus, on essaie d’avoir au moins une majorité qui se dessine, au mieux un consensus.

On n’est pas là pour faire des interférences sur les recommandations et ce n’est pas parce qu’un membre du conseil d’administration n’est pas d’accord que tout va s’arrêter, ce n’est pas comme ça que ça fonctionne.

RAFIK DAMMAK:

Merci beaucoup Bruce, Robin vous avez la parole.

ROBIN GROSS:

Oui merci beaucoup. En effet, je voulais parler de ce groupe de travail sur la responsabilité de l’ICANN. J’ai regardé la page Web qui parle de cela, comment ça va fonctionner.

Ca nous dit qu’il va y avoir un rapport avec des commentaires publics sur la responsabilité de l’ICANN, ensuite un rapport qui sera donné au conseil d’administration qui sera posté pour les commentaires publics et ensuite on adoptera partie ou entièreté du rapport, il y aura donc ce phénomène d’acceptation.

Il semble qu’il y a déjà des décisions de prises sur la manière dont ce groupe va travailler et il semble que ça va être une auto-évaluation un petit peu et que le conseil d’administration va un petit peu décider quoi accepter ou pas.

Alors est-ce que ça va changer? Qu’en est-il sur ce qu’on trouve sur la page web de l’ICANN?

FADI CHEHADE:

Robin, la réponse est simple, c’est oui.

L’existence du groupe de travail est débattue. Je vous le dit maintenant, Madame, ça, ça a été mis sur l’Internet et j’en ai parlé plus tôt aux bureaux d’enregistrement, tout est en train de changer. Ils ont vu leurs commentaires changer, nous sommes là pour écouter, nous vous écoutons. Ca, c’est basé sur Singapour, ce que vous avez lu. Maintenant, nous sommes là pour vous écouter et nous sommes là pour modifier les choses, nous nous attendons à trouver des solutions plus intelligentes grâce à vous, ça doit fonctionner pour vous, c’est votre manière de changer les choses, de changer et de modifier le système. Vous avez absolument la possibilité de vous exprimer à ce niveau et à ce sujet.

ROBIN GROSS:

Wolfgang Kleinwachter?

WOLFGANG KLEINWACHTHER: Merci beaucoup de mentionner le rapport du conseil de l’Europe sur les droits de l’Homme, c’est très utile, c’est très important, il faut étudier cela en détail. C’est une très bonne source d’inspiration parce qu’on parle parfois de technique mais il y a des implications, la technique a des implications et un impact sur les droits de l’homme.

Nous devons gérer, je comprends bien les problèmes techniques, mais prendre en considération les implications au niveau des droits de l’homme qui existent. On pourrait éventuellement parler d’un changement du règlement intérieur, je crois que dans nos articles d’incorporation nous avons une législation nationale ou internationale, le cadre de référence. C’est également la loi internationale donc les droits de l’homme font partie des règlements internationaux, des lois internationales. Il y a des normes qui existent déjà au niveau des droits de l’homme et il me semble que l’ICANN doit prendre cela en compte, c’est une déclaration importante celle du conseil de l’Europe.

Ca va être une définition tout à fait acceptable, que peut suivre l’ICANN dans le cadre des droits de l’homme et il me semble qu’on va parler de cela un petit peu plus en détail lorsqu’on va parler des problèmes de confidentialité, de respect de la vie privée, c’est un début de processus.

Notre groupe de travail a ouvert la porte à tous ces débats et les standards internationaux doivent être pris en compte maintenant au niveau d’un nouvel ICANN à la suite de ce rapport.

RAFIK DAMMAK:

Milton puis Gabrielle.

MILTON MUELLER:

J’aimerais rassurer Fadi, nous avons une attitude très raisonnable par rapport à la responsabilité. Lorsque l’on parle de relations entre les résultats par rapport à la responsabilité et la transition, ce qu’on dit

c’est qu’il y a un fossé qui a été créé ou plutôt un trou qui a été laissé vide et qu’il faut le combler.

FADI CHEHADE:

Oui, nous sommes tout à fait d’accord et c’est la première fois donc gravons cela dans le marbre. C’est exactement ce que nous devons faire.

Maintenant que cela va être fait, quels sont les mécanismes supplémentaires dont nous avons besoin et faisons-le, faisons-le bien. Soyez assurés que je vais soutenir cela mais c’est la communauté qui doit dessiner tout cela, dessiner ce nouveau processus que l’on va créer.

GABRIELLE:

Oui, pour reprendre cela, sous la forme d’un groupe de travail qui travaillerait sur, d’un côté, la transition IANA et la responsabilité et s’assurer qu’ils ne fonctionnent pas ces deux groupes de travail, en parallèle, qu’il y ait une coordination entre eux.

FADI CHEHADE:

Oui, on l’a dit dans le document, il y a toute une section sur cela. Nous sommes engagés vis-à-vis de cela pour continuer, pour faire un rapport continuellement. Ce qui ne veut pas dire qu’on va commencer à poser des questions *sine qua non*, c’est pourquoi j’utilise ce terme avec beaucoup de prudence.

Ces groupes vont être inter-reliés et non pas interdépendants. Je sais que certaines personnes ne voulaient pas que cette situation arrive, qu'il y ait transition. Je sais que ça n'est pas le cas dans la salle, mais il faut être très prudent, il ne faut pas que ces deux groupes soient trop liés mais il faut qu'ils soient liés, qu'il y ait un retour d'informations permanent entre ces deux groupes.

On travaille tous ensemble, donc informons-nous les uns et les autres et je demande à Theresa qui est assise ici de veiller à ce qu'il y ait un canal de communication et d'information permanent entre ces deux groupes. Est-ce que ça vous aide? Ca vous aide?

RAFIK DAMMAK:

Oui, dernier commentaire de David.

DAVID CAKE:

Oui, ayant entendu ce qu'on vient de dire et cette relation entre ces deux groupes de travail, j'aimerais dire très clairement que ce n'est pas simplement les fonctions de responsabilité du NTIA qui nous préoccupent le plus et qui font que tous les autres mécanismes au sein de l'ICANN ne devraient pas être révisés.

RAY PLZAK:

Merci David, vous avez soulevé un point très important. La responsabilité, ce n'est pas simplement l'ICANN, c'est tout l'ICANN. On peut demander de manière rhétorique au NCSG: quel type de mécanisme de responsabilité à l'intérieur pour vous assurer que vous

faites les choses correctement et vous assurer que tout le monde est responsable.

Si nous, à l’intérieur, on peut démontrer que nous sommes responsables, il ne s’agit pas simplement d’un seul niveau, c’est à tous les niveaux que ça doit se produire. Ce que je dis, c’est que c’est toute l’organisation de l’ICANN et toute l’organisation de l’ICANN qui doit être responsable et être soumise à cette révision.

DAVID CAKE: Oui, il faudrait que le NCSG soit totalement transparent.

RAFIK DAMMAK: Merci Ray de cette question.

RAY PLZAK: J’ai bien parlé d’une question rhétorique.

RAFIK DAMMAK: Fadi puis [Brannish].

FADI CHEHADE: Oui, je voulais dire que je suis d’accord avec David sur le fait que la responsabilité ne s’arrête pas au cadre sur lequel Milton et moi-même, à l’instant, sommes convenus.

Mais, ça ne veut pas dire qu’il faille que ces deux voix soient interdépendantes. Vous venez de mettre le doigt sur la raison pour laquelle il est important que ces deux voix s’autoalimentent.

Mais si on met trop de charge sur ce que l’on doit faire et soudain des personnes de la communauté vont dire « attendez, c’est trop de charge donc on ne veut pas cette transition ». C’est ce que vous voulez qu’il se passe? Non. Il faut être très prudent, c’est pourquoi il faut que ces deux voix soient séparées, liées mais à mesure qu’on construit le cadre de tout ce que l’on doit faire, on doit également voir quels éléments doivent accompagner cette transition et quels éléments doivent être au-delà de cette transition.

Mais, comme quelqu’un l’a dit à la réunion précédente, si on parle de conditions *sine qua non*, alors les personnes qui veulent mettre un terme à cette transition ou la reporter à dix ans vont gagner et il y a des personnes qui veulent cela, que ce soit pour des raisons commerciales, parce qu’ils sont payés par certaines personnes, c’est un fait.

RAFIK DAMMAK:

Merci, il y a plusieurs personnes qui souhaitent réagir, je vais leur demander d’être rapides. [Brannish], Avri puis Milton.

[BRANNISH]:

Merci, j’ai une question par rapport à la responsabilité financière de l’ICANN.

J'essaie de comprendre un peu plus les finances. On m'a dit que le processus de planification est ouvert, inclusif, que tout le monde peut y participer. Toutefois, j'ai essayé de le faire et j'ai écrit plusieurs mails au personnel de l'ICANN et je n'ai pas pu le faire.

Que peut faire l'ICANN, le bureau d'administration de l'ICANN pour augmenter le niveau de responsabilité par rapport à la planification financière.

FADI CHEHADE: Excusez-moi, vous avez parlé d'accusations, on n'a pas entendu le mot, accusations de quoi?

INTERPRETE: L'orateur a utilisé le terme « Profligacy » en Anglais.

FADI CHEHADE: Je ne sais pas si vous avez vu le document très détaillé qui a été diffusé et publié. Nous avons publié notre budget, divisé en quatre buts, seize objectifs, cinquante-trois portefeuilles, trois-cent projets et plus, chaque projet avec un KPI et son budget. Nous l'avons fait pour la première fois, nous ne l'avions jamais fait auparavant.

Si vous pensez que nous devons l'améliorer, nous sommes tout à fait d'accord mais nous l'avons publié.

INTERPRETE: L’orateur parlait de gaspillage.

[BRANNISH]: Permettez-vous que je fasse un dernier commentaire?

RAFIK DAMMAK: Oui, rapidement.

[BRANNISH]: Dernier commentaire. C’est très positif et j’ai participé à la question sur les finances à Singapour.

Mais ma question ne portait pas simplement sur le rapport mais sur le processus de planification financière, qui, d’après moi, devrait être ouvert, ce processus.

CHERINE CHALABY: Si vous permettez que je réponde. Il y a deux parties dans le budget: la partie initiale où toute la planification est regroupée et si la communauté veut participer et il y a une participation significative.

Et ensuite le projet de budget est publié et on prévoit suffisamment de temps pour faire des commentaires et le conseil d’administration les prend en considération. Ce processus n’a pas été tout à fait fluide de par le passé.

Il a été difficile à mettre en place en raison des délais. Je sais que le personnel travaille avec la communauté pour modifier ce processus afin de pouvoir prendre en considération ces objectifs: la participation à la planification, la préparation du budget et laisser suffisamment de temps pour faire des commentaires et que les membres du conseil d’administration prennent en considération ces commentaires.

RAFIK DAMMAK: Alors commentaire de Xavier.

XAVIER CALVEZ: Oui. Je vais me réunir avec Monsieur dans la salle afin de nous assurer que l’ICANN nous explique ce processus. Quels sont les outils de communication qui sont à notre disposition et que cette personne nous donne ces informations, cette personne ait bien nos adresses mail et qu’elle nous adresse toutes ces informations à chaque fois qu’elle les a.

RAFIK DAMMAK: Oui, Avri.

AVRI DORIA: Par rapport à toutes les questions de responsabilité. Avant la transition, ce serait absurde, je ne crois pas que ce soit ce que l’on propose. Il faut que toutes les questions de responsabilité qui ont à voir avec la transition de l’IANA soient finalisées avant.

Dire que l’on s’attend à une responsabilité à 100%, c’est trop. J’aimerais dire que le SIC fournit un aperçu supplémentaire par rapport à la responsabilité que l’on a en interne.

RAFIK DAMMAK: Milton.

RAY PLZAK: Je dois répondre à ce dernier commentaire, le comité des améliorations structurelles ne fournit pas d’aperçu sur le NCSG.

RAFIK DAMMAK: Passons au point suivant présenté par Kathy.

KATHRYN KLEIMAN: Bonjour. Je voulais vous remercier, le conseil d’administration, pour cette réunion importante. Nous ne l’avions pas auparavant et c’est vraiment un plaisir.

Nous voyons le point suivant, les centres d’échange des marques déposées et les URS, système uniforme de suspensions rapide. Nous avons un nouveau mécanisme pour des enregistrements de noms de domaines des nouveaux gTLD.

J’ai amené ma bible que j’emmène partout avec moi. A l’URS, nous avons mis en place un certain nombre de mécanismes de défense. Nous avons eu beaucoup de débats sur les mécanismes de protection,

comment utiliser les centres d’échange d’information des marques déposées.

Ce que nous avons cherché, ce sont des débats pour trouver des réponses. Quels sont les délais, quelles sont les défenses à mettre en place, y compris lorsque l’on met en place les défenses nominales. Nous avons également fait l’hypothèse selon laquelle les personnes qui font face à ces menaces se trouvent dans les pays en développement, qu’il s’agit de petits entrepreneurs dont l’Anglais n’est pas la langue maternelle.

Voilà la question, comment organiser des séminaires, des webinaires, des documents qui fixent, qui fassent en sorte que tout cela soit plus accessible pour les demandeurs de nouveaux gTLD.

CHERINE CHALABY:

Pourquoi ne posez-vous pas toutes vos questions. Parce que parfois, nous autres, les membres du conseil d’administration, on n’est pas très au fait de toutes ces questions. Pourquoi ne pas profiter du forum public dans quelques jours pour poser ces questions parce que je sais que vous avez d’autres questions sur votre liste, on y répondra jeudi au forum public sauf si quelqu’un dans la salle peut répondre à cette question.

KATHRYN KLEIMAN:

J’ai également une réunion avec Akram jeudi.

AKRAM ATALLAH:

Merci beaucoup de cette question, merci de cette question. C’est effectivement une question dont on a débattu depuis un moment. Nous fournissons ces services mais il n’y a pas de promotion, d’information par rapport aux questions que vous avez évoquées.

Personnellement, je pense que c’est très intéressant et très important d’en parler, on va en parler plus tard cette semaine. Il faut qu’il y ait plus de clarté de ce côté-là comme on le fait avec les demandeurs d’IP, de protection IP.

KATHRYN KLEIMAN:

Merci beaucoup. Je comprends bien ce que vous dites.

Alors, une question plus détaillée que je voulais poser ici. Comment contrôler le centre d’échange d’informations sur les marques déposées? Exemple spécifique: on demande que ces centres d’échange d’informations ne concernent que les marques de mots. Si vous regardez Coca-Cola, ce sont les lettres qui sont concernées mais Coca-Cola a un autre logo. Donc la question est de savoir comment ces nouvelles structures peuvent s’intégrer les unes aux autres?

Et on peut en parler plus tard si vous voulez, mais je voulais l’évoquer ici. Peut-être que Rafik va maintenant parler au point de la confidentialité.

RAFIK DAMMAK:

Merci Kathryn, ce point va être présenté par Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN:

Stéphanie Perrin au micro. La dernière fois que nous nous sommes réunis avec vous, on a fait des commentaires sur la politique de confidentialité de l'ICANN, on vous a promis de faire des commentaires et de vous faire des suggestions. On a des personnes qui se sont portées volontaires, on continue à travailler dessus et je suis coupable, je continue à travailler sur une autre politique.

Excusez-moi, on aurait du vous faire ces commentaires maintenant mais vous savez comment sont les choses, on travaille beaucoup. Nous avons une séance mercredi de trois heures à six heures sur la confidentialité dont l'objectif est de voir la substance, la mise en œuvre effective.

N'hésitez pas à venir dans cette réunion, rappelez-moi dans quelle salle ça va être? C'est demain n'est-ce pas? Sovereign, donc de 15 heures à 18 heures et je vais réitérer certains des points qui ont été soulevés par Duncan par rapport au document du conseil de l'Europe.

On nous a présenté un rapport, c'est le type de choses dont nous avons besoin depuis un moment et on s'est engagés à faire des commentaires là-dessus. Moi, je vais faire des commentaires du point de vue de la confidentialité, vous du point de vue des droits de l'homme.

Mais, ce qui nous intéresse, c'est d'essayer de bien définir nos besoins.

Le point suivant, c'est le rapport du groupe de travail d'experts. On essaie d'être très clairs par rapport à notre responsabilité. Moi, je me suis portée volontaire pour actualiser les travaux du groupe de travail d'experts. Je ne représente pas ce groupe de travail d'experts au NCSG.

C’est un groupe consensuel où chacun est représenté à titre individuel. Mais soyons clairs, je ne représente pas le NCSG.

Deuxièmement, je crois que vous savez que j’ai publié un rapport de divergence sur le rapport final et j’aimerais brièvement préciser qu’il y a d’excellentes choses dans ce rapport final. On a beaucoup avancé sur la question de la confidentialité, je le dis dans mon rapport.

Mais, en ce qui concerne la responsabilité, si moi je dois représenter l’expertise sur la protection des données personnelles, je me sens responsable et si je sens, je vois des choses qui font que les choses qui sont contenues dans ce rapport sont affectées de manière néfaste, excusez-moi mais je me sens dans le devoir, pour le moins, d’élaborer un rapport divergeant.

Il y aura donc un rapport émanant de ce groupe de travail d’experts mais le principal problème provient du principe de consentement et les personnes qui ne sont pas expertes en la matière ne comprennent pas bien de quoi il retourne.

Si on n’est pas d’accord sur les termes, alors la mise en œuvre d’une politique une fois que vous avez consenti à cela, cela peut ne pas être pertinent et je dis bien « peut » ne pas être pertinent. C’est mon point de vue, je ne suis pas avocate, mais j’ai mis l’accent dans mon analyse sur le fait que c’est mon point de vue et je crois que je vais m’en tenir là parce qu’on n’est pas là pour parler de cela mais c’est en tout cas ce que je voulais préciser.

RAFIK DAMMAK: Merci Stéphanie. Peut-être que les membres du conseil d’administration souhaitent réagir.

STEPHANIE PERRIN: Personne ne va réagir?

STEVE CROCKER: Je crois que Chris tu es le mieux placé ici pour répondre.

CHRIS DISSPAIN: Je ne suis pas sûre que je puisse répondre à ce que vient d’expliquer Stéphanie. Je n’ai pas de problème avec ça.

Le conseil d’administration, à n’en pas douter, prendra cela en compte. Je sais que plusieurs d’entre vous étaient présents hier lorsque j’ai dit qu’il s’agit d’un rapport qui n’est pas un rapport qui va ensuite être mis en œuvre. Il propose des recommandations à un groupe et il y a beaucoup de travail à accomplir comme je l’ai dit hier.

Lorsque le conseil d’administration s’est réuni avec le conseil du GNSO l’autre jour, l’une des choses qu’on nous a demandées, c’est que le GNSO revienne avec une liste de choses avant de faire quoi que ce soit. On nous a posé la question d’avoir des conseils juridiques et le rapport fait ce type de recommandations.

La question de savoir si vous voulez un conseil juridique avant de commencer le processus de développement des politiques, on leur a

demandé d’établir une liste de choses et je crois me souvenir qu’hier vous nous avez fait une liste de choses supplémentaires sur lesquelles vous voulez qu’on travaille.

Ce n’est pas le moment d’en parler aujourd’hui mais sachez que ce document est un rapport qui s’inscrit dans un processus et si vous pensez qu’il s’agit d’un rapport dont le but est d’être mis en œuvre, vous êtes dans l’erreur et s’il y a un point de vue divergeant, ils existent, un point c’est tout, je n’ai pas d’avis sur la question.

RAFIK DAMMAK:

Oui Mike, je crois que vous vouliez rajouter quelque chose.

MIKE SILBER:

Oui, je crois que ce groupe de travail d’experts a travaillé très dur et je pense que par rapport au rapport divergeant il ne diffère pas beaucoup du rapport final. Donc, pour moi, je pense qu’il y a quelques différences qui sont des détails mais comme Chris l’a dit, on n’est pas prêts pour la mise en œuvre donc le conseil d’administration n’a pas à se prononcer à savoir qui a raison ou qui a tort.

Il s’agit simplement d’une contribution au débat et les contributions de tous les membres du groupe de travail d’experts dans ce rapport ont été grandement appréciées.

STEVE CROCKER:

Stéphanie, j’ai fortement apprécié toutes tes contributions dans ce processus du groupe de travail d’experts et je crois qu’il y a une question importante qui consiste à voir toute cette question de la confidentialité dans tout le système ICANN par rapport à la gestion que l’on fait des données sensibles, etc. on peut très certainement l’améliorer et peut-être que l’une des manières les plus appropriées de le faire, c’est en impliquant toute la communauté de l’ICANN. Mais je n’ai rien de plus spécifique à dire parce que, comme vous l’avez dit, il y a certaines questions où il est possible de voir où cela s’applique et où cela ne s’applique pas et on a besoin encore de travailler là-dessus. Pour ma part, j’apprécie la contribution que tu as apportée.

KATHRYN KLEIMAN:

Oui, j’aimerais remercier Stéphanie parce que la plupart d’entre nous ont survolé le rapport. On en a parlé hier, il ya beaucoup de préoccupations par rapport à la confidentialité et à la protection des données personnelles. Je vous invite tous à lire de près ce rapport et le rapport divergeant.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, il y a toute une série de foires aux questions qui ont été publiées et soulevées par rapport à des mauvaises interprétations, des incompréhensions. Donc il y a une foire aux questions et je vous invite vivement à lire l’intégralité du rapport, celui de Stéphanie et la foire aux questions parce que tout cela est extraordinairement important dans ce processus. Merci à tous.

RAFIK DAMMAK: Je crois qu’il ne nous reste plus que deux questions avant de clore cette réunion. Maria?

MARIA FARRELL: Sous le point questions diverses, comme cela a été mentionné par plusieurs personnes, le conseil de l’Europe ou le représentant pour l’Europe s’est réuni avec Lee Hibbard et Thomas Schneider et on parlait sur le rapport sur les droits de l’homme et les politiques et procédures de l’ICANN pour parler de l’application des droits de l’homme à l’ICANN.

Et ici l’idée c’est que les droits de l’homme existent dans l’idée, dans la définition de la corporation d’intérêt public de l’ICANN. Mais il faut qu’il y ait quelque chose de plus concret qui soit sujet à cette analyse des droits. On espère que ça va avancer et qu’on va pouvoir analyser l’idée du conseil de l’Europe donc l’idée qui veut qu’il y ait un organe chargé d’analyser les droits de l’homme ou un panel au sein de l’ICANN qui serait séparé du GAC et donc aucun gouvernement ne nous dicterait comment faire cela et cela permettrait de mettre en œuvre l’analyse relative aux droits de l’homme que l’on aurait adoptée.

C’est une excellente idée, il s’agirait maintenant de constituer un atelier de travail et on l’a fait à d’autres occasions. Si c’est le cas, nous espérons que ce sera une plateforme ouverte pour le débat et faire en sorte que tous soient intégrés et aient la possibilité de participer à ce panel, merci.

RAFIK DAMMAK:

Merci Maria.

CINTRA SOOKNANAN:

Oui, les deux points sous questions diverses me paraissent importants. D’abord, la question concernant le NomCom, pourriez-vous nous dire qu’en est-il du statut des travaux du groupe de travail sur Nom Com et de la résolution prise par rapport au manque actuel de représentation au NPOC sur le NomCom.

Nous aimerions recommander immédiatement l’adoption ou l’addition d’un membre au comité NomCom actuel, en tout cas un observateur. La deuxième question que j’ai par rapport à la représentation, afin de garantir qu’il n’y ait pas de conflits d’intérêt et d’efficacité des travaux du conseil d’administration.

GEORGE SADOWSKY:

Oui, je vais répondre à cela Steve si vous le désirez. Oui, j’aimerais répondre à cela. Merci beaucoup de la question.

Donc, j’aimerais revenir un petit peu en arrière dans le cadre du règlement intérieur qui date de 2002 ou 2003 et ça, ça reflète un ICANN qui était très différent de l’ICANN d’aujourd’hui, on l’a bien compris. Il y a une forte évolution depuis 12 ans donc la composition de la commission de nomination a été revue en 2010 et la recommandation était sur 3 ans, revoir la composition et juger à ce moment-là, évaluer les changements possibles à effectuer.

Le groupe de travail du conseil d’administration en ce qui concerne le Nom Com, la commission de nomination, a un plan qui est proposé pour changer cette distribution et nous espérons avoir terminé dans six mois à peu près et nous ne savons pas exactement combien de temps ça va prendre.

Il va y avoir une période de commentaires publics lorsque cela va sortir mais je crois que ça vaut la peine de dépasser un petit peu votre question en ce sens. Chaque personne qui est nommée à la commission de nomination d’une organisation de soutien doit rentrer dans la commission de nomination en tant que personne, ils ne représentent pas l’organisation de soutien qui l’a envoyé.

Cette personne travaille en son nom personnel, elle arrive évidemment avec beaucoup de connaissances, elle connaît bien les activités de ce groupe de soutien mais ne représente pas ce groupe et ne parle qu’en son nom personnel et au nom du meilleur intérêt de l’association.

Je comprends bien le déséquilibre, depuis dix ans nous avons eu beaucoup de modifications, la représentation est moins importante que si nous avons des intérêts en compétition. Je ne pense pas que nous ayons des intérêts qui rentrent en concurrence au niveau de la commission de nomination mais que l’on prend en compte l’intérêt de l’ICANN au sens large.

RAFIK DAMMAK:

Merci beaucoup George.

STEVE CROCKER:

Si j’ai bien compris la question de la rémunération. Est-ce que l’accroissement de la rémunération accroît les devoirs? Nous avons déjà un devoir très fort et on s’attendait lorsqu’on ne payait personne à ce qu’il y ait déjà un mandat très, très fort. On ne paie pas les personnes pour être honnêtes, pour avoir des conflits d’intérêt ou quoi que ce soit, non. Les critères pour être membre du conseil d’administration sont très élevés et quel que soit leur niveau de rémunération, ils doivent faire un travail absolument exemplaire au niveau du conseil d’administration.

RAFIK DAMMAK:

Nous devons absolument terminer la réunion, nous avons dépassé l’horaire imparti.

MARIA FARRELL:

Oui, oui excusez-moi d’imposer ma parole mais il y a quelque chose d’extrêmement important pour répondre à George. Lorsque quelqu’un est à la commission de nomination, il est là pour faire partie de la commission, non pas représenter un intérêt. Mais il y a des personnes qui sont à la commission de nomination pendant deux ans et parfois ça compte qu’ils soient d’une entité commerciale ou non-commerciale.

Je crois que cela rentre en ligne de compte donc je dirais que parfois la tendance est de favoriser les intérêts commerciaux. Ca dépend du président de la commission de nomination, ça dépend de ce qu’il se passe dans la salle mais il me semble que les entités non-commerciales ne sont pas toutes aussi bien représentées.

Je crois que ça va beaucoup plus loin que ça. Qui paie ces personnes pour être ici? Il faut le savoir lorsque l'on sélectionne des personnes pour tous les travaux de leadership et post-leadership. Qui motive ces personnes? Qui paie leurs salaires? Tout le monde n'est pas pur, il faut le savoir, il faut en être conscients dans tous les processus, dans toutes les commissions de nomination.

RAFIK DAMMAK:

Je vous assure que nous voulons absolument que vous alliez voir le GAC maintenant donc on ne veut pas prendre plus de temps sur votre agenda. Nous vous remercions et vous souhaitons une bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]